

La Clochette

— o —

Matière. Cuivre, bronze ou argent.

Forme. La clochette est, comme forme, une cloche réduite à de petites proportions et munie d'un manche pour la rendre plus maniable. L'ornementation varie suivant le style; il est loisible d'y apposer des inscriptions, des armoiries ou des sujets pieux. — Il n'est pas permis de se servir, au lieu d'une clochette, d'une sorte de timbre que l'on frappe avec un maillet. (S. R. C., 10 sept. 1898, 4.000, 3). Les clochettes anglaises, qui se composent de plusieurs timbres, ne sont point interdites, mais les vrais liturgistes préfèrent à ces carillons la simple clochette prescrite par la rubrique.

Usage. La clochette sert à la sainte messe, aux bénédictions du Saint Sacrement, et pour accompagner le Saint Viatique porté aux malades. Il faut sonner la clochette à la messe, même dans les oratoires privés (S. R. C., 18 juillet 1885, 3.638,5).

HENRI SAUVÉ. *Notions sur le Matériel Liturgique.*

LE CARACTÈRE

Veillons bien sur notre *Caractère*. Songeons que nous pouvons, avec un attachement profond, n'en pas moins empoisonner des jours que nous rachèterions au prix de tout notre sang. Quand nos amis sont *descendus dans la tombe*, quels moyens avons-nous de réparer nos torts? Nos inutiles regrets, nos saints repentirs sont-ils un remède aux peines que nous leur avons faites? *Ils auraient mieux aimé un sourire pendant leur vie que toutes nos larmes après leur mort.*

CHATEAUBRIAND.